

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

Questions administratives

Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

PROGRAMME DE TRAVAIL CHIFFRE POUR 2012 ET 2013

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Le Secrétariat soumet ici une proposition de programme de travail chiffré (PTC) pour 2012 et 2013, directement liée à la *Vision d'une stratégie pour 2008 à 2013* adoptée par la Conférence des Parties à sa 14^e session (CoP14, La Haye, 2007).
3. Cette proposition d'un PTC en une fois pour deux ans vise à ajuster le système d'estimation du coût des activités de la prochaine période triennale suivant l'approche précédente consistant à le faire de l'année médiane du cycle (l'année de la CoP) jusqu'à la dernière année de la période triennale. Cela vise à remplir deux objectifs: premièrement, permettre au Secrétariat, au Sous-Comité des finances et du budget et aux Parties d'examiner les activités et les budgets plus près du moment où ils commenceront à être appliqués, travaillant ainsi en s'appuyant sur des estimations de temps et de coûts plus réalistes; deuxièmement, permettre au nouveau Secrétaire général de coopérer plus étroitement avec le Sous-Comité et le Comité permanent afin d'ajuster le PTC à fin mars 2011, conformément au budget adopté pour 2012 et 2013. Le nouveau Secrétaire général devra envisager les conséquences possibles pour les effectifs en personnel.

Autre conséquence positive de cet ajustement, le nouveau Secrétaire général sera en mesure de soumettre ses propositions financières en 2013 pour 2014 à 2016, au lieu de soumettre en 2013 ses propositions pour un cycle du budget commençant en 2015-2017.

4. Le PTC proposé est présenté dans l'annexe 1. Il comprend toutes les ressources requises pour la mise en œuvre du programme de travail du Secrétariat en 2012 et 2013. Ce PTC est fondé sur une augmentation annuelle des contributions de 16% et d'un prélèvement annuel de 250.000 USD sur la réserve du fonds d'affectation spéciale. Ce prélèvement fera passer la réserve d'environ 2 millions d'USD à 1,5 million, ce qui est nettement au-dessus de la réserve de liquidités nécessaire pour maintenir la liquidité financière. Ce prélèvement réduit l'augmentation des contributions requise pour mettre en œuvre le programme de travail.
5. L'annexe 2 montre les coûts salariaux standard aux Nations Unies en 2009, utilisés comme base pour calculer les coûts en personnel de ces deux années. Il est à noter que la différence entre les estimations faites en 2007 pour 2009 à 2011 et celles actuellement prévues pour 2012 et 2013 sont très importantes, résultant essentiellement de la dévaluation du dollar, qui est la principale cause de l'augmentation du budget.
6. Pour aider les Parties dans leur examen des options budgétaires, le Secrétariat a préparé un tableau comparatif (annexe 3) expliquant les conséquences de l'adoption d'un budget fondé sur une augmentation de 16%, de 10%, de 5% et de 0% des contributions des Parties, sur les effectifs en personnel et les activités du Secrétariat.

7. L'augmentation de 16% par an entraîne le *status quo* pour ce qui est des activités. Elle permet aussi de régulariser le poste de chargé du réseau informatique, actuellement payé à 50% par le programme de financement externe des coûts de l'appui et dont le maintien n'est pas assuré. Elle permet aussi de pourvoir au poste d'assistante personnelle du nouveau Secrétaire général, dont le travail serait autrement sérieusement entravé.
8. L'annexe 4 montre le budget proposé avec une augmentation de 16% et des augmentations de 10%, 5% et 0% pour appuyer le tableau présenté dans l'annexe 3.
9. Le barème des contributions indicatif est présenté dans l'annexe 5; il montre l'augmentation des contributions de la période triennale actuelle (2009-2011) à la prochaine période de deux ans (2012-2013) selon différents scénarios. Conformément à la résolution Conf. 14.1, le Secrétariat a appliqué le barème des quotes-parts actuel des Nations Unies pour la répartition des dépenses des Nations Unies, adopté à la 64^e session de l'Assemblée générale le 28 décembre 2009. Le barème des Nations Unies a été ajusté pour tenir compte du fait que tous les membres des Nations Unies ne sont pas Parties à la Convention.
10. Un projet de résolution sur le programme de travail pour 2012-2013, avec un mandat révisé pour le fonds d'affectation spéciale CITES, est présenté dans l'annexe 6.
11. Le Secrétariat propose que la Conférence des Parties axe ses délibérations sur le niveau d'augmentation des contributions requis et sur le prélèvement proposé dans la réserve du fonds d'affectation spéciale. Il propose en outre que la Conférence charge le Comité permanent de finaliser le programme de travail chiffré avec le nouveau Secrétaire général avant la fin de mars 2011.